



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Linass-Marcoussis, le 1^{er} février 2021

« 30 minutes d'activité physique quotidienne »

Signature d'un avenant à la convention de partenariat avec l'Éducation Nationale

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 et la Fédération Française de Rugby, se sont réunis ce jour pour signer un avenant à la convention de partenariat pour favoriser la pratique du rugby en milieu scolaire.

Porté par le Ministère des Sports et celui de l'Éducation Nationale, cet avenant permet ainsi à la FFR d'entrer dans le dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne » qui permet aux élèves de bénéficier en plus des heures d'Éducation Physique et Sportive, de 30 minutes d'activité par jour.

Cette initiative est née dans le cadre de la démarche « École promotrice de santé » qui fédère toute action éducative et tout projet pédagogique de promotion de la santé dans le projet d'école.

« Nous allons pouvoir proposer des contenus pour pouvoir pratiquer du rugby ou une forme de pratique de rugby dans le cadre de ces 30 minutes en sachant que ce projet ne s'inscrit pas dans un programme scolaire mais dans la volonté de faire bouger les élèves. À travers une déclinaison de cette convention sur le plan départemental et locale, les clubs pourront se saisir de cette opportunité pour aider à la mise en place de cette activité. C'est une démarche qui s'inscrit pleinement dans celle du club du 21^{ème} siècle, un club de demain qui doit élargir ses frontières traditionnelles, repousser un peu plus loin son champ d'action grâce à la création d'un nouvel écosystème. »

Sébastien Carrez, Président de la Commission Scolaire de la FFR

CONTACT PRESSE : Méghane Favrel – meghane.favrel@ffr.fr – T: 06 47 44 02 37



www.ffr.fr